

REHAUSSEMENT DE 40 M\$ AFIN DE SOUTENIR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 40 M\$ pour le rehaussement du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

La répartition entre les régions tient compte du nombre d'organismes communautaires admis au PSOC. Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ont la responsabilité de déterminer les sommes qui seront attribuées aux organismes afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de leur milieu.

Répartition du rehaussement

Région	Établissements responsables du PSOC	Montants
01	CISSS du Bas-St-Laurent	1 682 000 \$
02	CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 680 000 \$
03	CIUSSS de la Capitale-Nationale	3 219 000 \$
04	CIUSSS de la Mauricie-et-Centre-du-Québec	2 943 000 \$
05	CIUSSS de l'Estrie-CHUS	2 510 000 \$
06	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	7 002 000 \$
07	CISSS de l'Outaouais	1 840 000 \$
08	CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	1 590 000 \$
09	CISSS de la Côte-Nord	1 248 000 \$
10	CRSSS de la Baie-James	316 000 \$
11	CISSS de la Gaspésie	1 248 000 \$
12	CISSS de Chaudière-Appalaches	2 076 000 \$
13	CISSS de Laval	1 012 000 \$
14	CISSS de Lanaudière	2 221 000 \$
15	CISSS de Laurentides	1 892 000 \$
16	CISSS de la Montérégie-Centre	4 493 000 \$
	MSSS (organismes nationaux)	2 037 000 \$
	Total	40 000 000 \$